



Groupement des Entreprises des Boucles de Seine
A vos côtés, au service de votre entreprise

Avec TP'up Relance et PM'up Relance la Région Île-de-France simplifie et renforce ses aides à la relance et à la sauvegarde des entreprises. Première relève des candidatures le 30 mars.

Dans un contexte de mutations accélérées par la crise sanitaire et économique, la Région adapte ses aides à la relance (TP'up, PM'up et PM'up Covid-19). Soucieuse de plus de lisibilité aux entreprises et d'orienter ses financements vers les priorités stratégiques régionales, TP'up Relance et PM'up Relance visant à soutenir les projets stratégiques de TPE, PME et ETI portant une perspective crédible et pérenne de:

- **Relocalisation ou production sur le territoire régional de produits et / ou services stratégiques.**
- **Relance de l'activité économique :** stratégies de croissance ambitieuses et crédibles à même d'avoir un effet d'entraînement sur le tissu économique francilien, qu'il s'agisse de projets visant à accroître et moderniser les capacités de production, s'internationaliser, diversifier ses marchés, mener des transformations numériques et écologiques, mener une stratégie de croissance externe ou encore se structurer pour changer d'échelle.
- **Sauvegarde d'entreprises stratégiques menacées :** projets de repositionnement stratégique, de diversification et de compétitivité sur des secteurs en profonde mutation.

Un budget de 20 M € est mobilisé sous forme de subventions.

Ouverts à tous les secteurs, une attention particulière est portée aux projets intégrant une démarche de responsabilité sociétale (RSE) et jouant un rôle positif dans la transition écologique et bas carbone, ainsi que les entreprises des secteurs les plus impactés par la crise, tels que l'industrie, le tourisme, l'événementiel, la culture, l'automobile et l'aéronautique.

Les montants d'aide pourront être majorés pour des projets particulièrement remarquables / prioritaires (enjeu de souveraineté, fort potentiel de création ou de maintien d'emplois, sauvegarde de savoir-faire menacés):

- **TP'up Relance pour les moins de 10 salariés :** le plafond TP'up de 55 000 € peut être porté à 150 000 € pour les projets répondant aux enjeux ci-dessus
- **PM'up Relance pour les moins de 5000 salariés :** le plafond PM'up de 250 000 € peut être porté à 500 000 euros pour les projets répondant aux enjeux ci-dessus

Exceptionnellement, pour des projets visant à installer de nouvelles capacités de production d'envergure permettant la création ou la sauvegarde d'un nombre très élevé d'activité francilienne, l'aide peut être portée à 800000 € publié joue un rôle déterminant pour l'équilibre économique du projet.

Le dépôt des demandes se fait en ligne tout au long de l'année. Une première relève des candidatures aura lieu le 30 mars en vue de l'attribution des aides aux projets étudiés en deux temps, le 20 mai et le 20 juillet.

Formulez votre demande en ligne

<https://www.iledefrance.fr/les-aides-pour-les-entreprises-tpup-et-pmup-evoluent-pour-accompagner-la-relance>

Nous vous prions de croire à notre engagement de tous les instants à vos côtés.

Valérie Péresse
Présidente de la Région Île-de-France

Alexandra Dublanche
Vice-présidente en charge du Développement économique et de l'Attractivité, de l'Agriculture et de la Ruralité